



DOSSIER

D'INSCRIPTION

INSTITUT DE PHYSIOTHÉRAPIE

INSTITUT SUPÉRIEUR D'ORTHOPHONIE

INSTITUT DE PSYCHOMOTRICITÉ

**ÉCOLE DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE
D'ANALYSES MÉDICALES**

www.usj.edu.lb



Université Saint-Joseph

SOMMAIRE

Modes d'admission	2
Calendrier	3
Admission sur dossier en janvier	4
Admission sur concours en juillet et septembre	6
Institut de physiothérapie	10
Institut supérieur d'orthophonie	12
Institut de psychomotricité	13
École des techniciens de laboratoire d'analyses médicales	15

MODES D'ADMISSION

1- Pour l'admission aux institutions suivantes :

- Institut de physiothérapie
- Institut supérieur d'orthophonie
- Institut de psychomotricité
- École des techniciens de laboratoire d'analyses médicales

Il existe deux modes d'admission :

- l'admission sur dossier en janvier,
- L'admission sur concours en juillet et en septembre.

Frais de candidature

Les frais de candidature se limitent à un montant forfaitaire de 150 000 LL, versé une fois pour toutes, quels que soient le mode choisi et le nombre d'institutions visées. Par exemple un candidat peut se présenter à l'admission sur dossier, puis subir les trois séries d'épreuves de concours, contre le seul versement des frais forfaitaires de candidature.

Pour les étudiants à l'étranger, les frais de candidature se limitent à un montant forfaitaire de 100 US dollars réglés par chèque bancaire à l'ordre de l'Université Saint-Joseph.

CALENDRIER

Admission en janvier

- Du lundi 3 janvier au vendredi 4 février 2011 : Retrait et dépôt des dossiers.
- Première semaine d'avril 2011 : Résultats de l'admission en janvier.

Admission sur concours en juillet

- Du mercredi 1er juin au vendredi 1er juillet 2011 : Dépôt des candidatures.
- Les mardi 5 et mercredi 6 juillet 2011 : épreuve écrite.
- Du mardi 5 au vendredi 8 juillet 2011 : épreuve orale.

Admission sur concours en septembre

- Mardi 6 et mercredi 7 septembre 2011 : épreuve écrite.
- Du mardi 6 au vendredi 9 septembre 2011 : épreuve orale.

ADMISSION SUR DOSSIER EN JANVIER

- INSTITUT DE PHYSIOTHÉRAPIE
- INSTITUT SUPÉRIEUR D'ORTHOPHONIE
- INSTITUT DE PSYCHOMOTRICITÉ
- ÉCOLE DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

Cette admission s'adresse aux élèves inscrits en classe terminale ou déjà bacheliers. Ils peuvent ne pas encore avoir atteint le niveau A au test de français.

Voici les étapes de cette admission, qui se conclut dès mars 2011 :

Présentation du dossier (en janvier)

1. Retirer le dossier à partir du 03 janvier 2011 auprès de votre établissement scolaire ou auprès de l'une des administrations des Campus ou des Centres régionaux :
 - Administration du Campus des sciences médicales
 - Secrétariats des Instituts concernés.
 - Service d'orientation de l'Université.
2. Remplir le dossier en indiquant au maximum, et par priorité, trois cursus de votre choix.
3. Avant le 04 février 2011 à 12h présenter le dossier (documents inclus) auprès de l'une des administrations des Campus ou des Centres régionaux :
 - Administration du Campus des sciences médicales
 - Secrétariats des Instituts concernés.

Documents à fournir (à remettre avant le 4 février 2011 à l'institution de son choix)

- Fiche d'inscription et engagements dûment remplis et signés (*inclus dans le dossier*).
- Deux lettres d'appréciation confidentielles, émanant d'un professeur de matière scientifique et d'un professeur de matière non scientifique de la classe terminale, sous enveloppe scellée par le chef d'établissement (*incluses dans le dossier*).
- Photocopie de la carte d'identité ou un extrait d'état-civil individuel postérieur au 1er janvier 2010.
- Deux photos format passeport datées de moins de trois mois (*inscrire au verso le nom, le prénom et le prénom du père*).
- Les notes et classement des classes de seconde, de première et du premier trimestre de la classe terminale (*copie certifiée conforme par le chef d'établissement*) ; s'ils sont déjà bacheliers, ils ajoutent les résultats du baccalauréat et indiquent les études qu'ils suivent.
- Une lettre manuscrite de motivation.
- *Un certificat d'un médecin ORL spécifiant de l'état de la phonation et de l'audition et un audiogramme (pour les candidats à l'orthophonie)*.
- La somme de 150 000 L.L. représentant les frais d'inscription, non remboursables.

Entretien oral en février

L'entretien oral met en évidence la prédisposition des candidats à la profession. Il aura lieu le **mardi 8 février 2011 au campus des sciences médicales selon un horaire qui sera affiché sur le campus et sur le site de l'USJ et ce, le 7 février 2011 (pm)**.

Inscription avec choix prioritaire

- Le candidat peut faire un, deux ou trois choix de formation, mais il devra nécessairement préciser l'ordre de ses préférences (1er choix, 2ème choix et 3ème choix). Le candidat ne peut pas choisir deux formations à égalité ;
- Un seul dossier d'inscription est à remplir ;
- Les choix sont définitifs et ne peuvent pas être modifiés par la suite.

Jury de sélection (février-mars)

Pour l'admission sur dossier, le jury attribue à chacun une note permettant de le classer. La liste des notes est rendue anonyme par codage aléatoire.

Dans une séance présidée par le Recteur, au mois de mars 2010, les admissions sont prononcées en suivant le classement de la liste anonyme et le classement du concours suivant les choix des candidats. Les résultats de l'admission sont disponibles sur le site de l'USJ.

Cette admission est conditionnelle puisque les candidats doivent obtenir le baccalauréat et le niveau A au test de français.

Conditions relatives au test de français

Les candidats doivent avoir été classés en catégorie « A » au test d'aptitude en langue française avant la date ultime de leur première inscription.

Inscription (en mai)

Les admis ont jusqu'au 1^{er} juin 2011 à 12h pour confirmer leur inscription en versant l'acompte de 1 000 000 LL.

L'acompte ne peut être remboursé qu'en cas d'échec au baccalauréat et ou au test d'aptitude en langue française.

Les candidats non admis peuvent se présenter aux concours de juillet et de septembre. Les candidats admis dans l'institution de leur deuxième ou troisième choix peuvent tenter d'obtenir l'admission dans l'institution de leur premier choix en se présentant au concours, mais ils perdent dans ce cas leur place. Les candidats concernés doivent respecter toute la procédure d'inscription au concours, même s'ils sont dispensés du paiement des frais.

Admission sur dossier pour les étudiants à l'étranger

L'Université Saint-Joseph souhaite faciliter l'admission à ses institutions aux élèves ayant suivi toutes leurs études secondaires à l'étranger (classes de seconde, première et Terminale).

Elle prend à cette fin des dispositions de deux ordres : créer une possibilité d'admission à titre étranger ; faciliter l'envoi du dossier. Des facilités pour la langue française, pour l'obtention de bourses sont présentées par ailleurs.

5

1- Admission à titre étranger dans les Facultés ayant une admission sur dossier

Les élèves ayant suivi toutes leurs études secondaires dans un établissement étranger et n'ayant pas la nationalité libanaise peuvent être candidats à l'admission à titre étranger, sur un quota de places fixé par chaque institution.

2- Dossier de candidature

Les élèves ayant suivi leurs études secondaires dans un établissement étranger, qu'ils soient ou non de nationalité libanaise, ont à remplir le dossier de candidature commun à tous les candidats à ces institutions.

• **Ce dossier est disponible en format PDF sur le site de l'Université : www.usj.edu.lb**

Ils peuvent envoyer leur dossier rempli par fax ou courrier rapide à condition de régler en même temps les droits d'inscription. Dans ce cas, l'admission éventuellement prononcée par le jury reste conditionnelle et provisoire jusqu'à la présentation du dossier original.

Ceux qui n'ont pas la nationalité libanaise ont à préciser s'ils sont ou non candidats à l'inscription à titre étranger.

3- Examen du dossier pour l'admission sur dossier

Le traitement du dossier (calcul des moyennes, note de dossier) est le même que pour les autres candidats à ces institutions.

Les élèves ayant suivi toutes leurs études secondaires dans un établissement étranger, qui n'ont pas la nationalité libanaise, et qui ont choisi l'admission à titre étranger, font l'objet d'un classement à part.

Pour les élèves libanais et ayant suivi toutes leurs études secondaires dans un établissement étranger et pour les étrangers candidats à l'admission ordinaire, il sera tenu compte d'un coefficient correctif calculé pour leur établissement qui ne soit pas pénalisant par rapport aux établissements bien connus de l'Université.

Remarque : Les élèves libanais et les étrangers qui ont choisi l'inscription ordinaire peuvent encore être admis sur concours ou sur titre comme les autres candidats.

ADMISSION SUR CONCOURS EN JUILLET ET EN SEPTEMBRE

- INSTITUT DE PHYSIOTHÉRAPIE
- INSTITUT SUPÉRIEUR D'ORTHOPHONIE
- INSTITUT DE PSYCHOMOTRICITÉ
- ÉCOLE DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

Deux concours sont organisés, l'un en juillet et le second en septembre. Ils font l'objet d'un règlement mis à jour annuellement en tenant compte des programmes du baccalauréat libanais.

Chaque candidat s'engage par sa participation au concours, à se conformer très strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury, lequel décide en dernier ressort. Toute infraction au règlement peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'accès au concours.

Ces concours s'adressent aussi aux candidats non admis ou non satisfaits du résultat de l'admission en février ; ceux-ci doivent confirmer par écrit leur demande de participer au concours

Dates des inscriptions aux concours

Pour la session de juillet les candidats doivent se présenter entre le mercredi 01 juin 2011 et le vendredi 01 juillet 2011 à 12h pour remplir la fiche d'inscription.

Pour la session de septembre les candidats doivent se présenter du jeudi 01 au lundi 05 septembre 2011 à 12h pour remplir la fiche d'inscription.

Conditions d'inscription

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être inscrit en classe terminale ou être titulaire du Baccalauréat libanais ou de son équivalent. L'inscription du candidat non titulaire du Baccalauréat sera conditionnelle conformément à l'engagement signé en annexe.
- Satisfaire aux conditions relatives au test d'aptitude de français. *Les candidats qui s'inscrivent aux concours d'entrée* doivent être classés en catégorie (A) avant leur inscription à ces concours.

Ceux qui sont classés en catégorie (B), peuvent cependant s'inscrire à ces concours et garder le bénéfice de leur admission à condition d'être classés en catégorie (A) avant la date ultime des inscriptions au 1^{er} semestre (2011-2012).

Documents à fournir

- Deux photos, format passeport ;
- Une photocopie de la carte d'identité ou un extrait d'état civil individuel ;
- Une photocopie du baccalauréat libanais ou de l'équivalence, certifiée par le ministère de l'Éducation nationale ;
- Le matricule d'inscription au test d'aptitude en langue française ;
- Un relevé des notes des trois années secondaires ;
- Un certificat d'un médecin ORL spécifiant de l'état de la phonation et de l'audition et un audiogramme (pour les candidats à l'orthophonie).

Inscription avec choix prioritaire

- Le candidat peut faire un, deux ou trois choix de formation, mais il devra nécessairement préciser l'ordre de ses préférences (1^{er} choix, 2^{ème} choix et 3^{ème} choix). Le candidat ne peut pas choisir deux formations à égalité ;
- Un seul dossier d'inscription est à remplir ;
- Les choix sont définitifs et ne peuvent pas être modifiés par la suite.

Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription aux concours est de 150 000 L.L.

Ces droits ne peuvent en aucun cas être remboursés. Les candidats qui ont présenté une demande d'admission sur dossier sont exemptés des frais d'inscription.

Dates des concours (juillet et septembre)

Les concours ont lieu, les 5-6 juillet 2011, et les 6-7 septembre 2011.

Nature des épreuves

Épreuve commune aux quatre formations (physiothérapie, orthophonie, psychomotricité et techniciens de laboratoire) :

- Français : durée 1h30
- Épreuve orale devant un jury : durée 20 mn

Épreuves communes aux trois formations (physiothérapie, psychomotricité et techniciens de laboratoire) :

- Biologie ou mathématiques¹ : durée 1h

Épreuves spécifiques (à l'une ou l'autre des formations) :

- École des techniciens de laboratoire d'analyses médicales :
 - Chimie : durée 1h
- Institut supérieur d'orthophonie :
 - Dictée française : durée 30 mn
 - Grammaire/vocabulaire : durée 2h
 - Dictée arabe : durée 30 mn
 - Analyse de texte arabe : durée 1h

Programme des épreuves

- Biologie et Chimie : programme du bac libanais, série sciences de la vie.
- Mathématiques : programme du bac libanais, série mathématiques élémentaires.
- Français et Arabe : pas de programme spécifique. Leurs objectifs sont de mettre en relief la structure de la langue écrite, le raisonnement et la culture.

Résultats (juillet et septembre)

Le jury présidé par le Recteur établit les listes d'admis en tenant compte des classements des candidats et de leurs candidatures prioritaires. Ces listes sont affichées dans chaque institution et seront disponibles sur le site de l'USJ : www.usj.edu.lb. Les candidats confirment leur inscription en versant le premier terme des frais de scolarité.

Avis pour la candidature à plusieurs institutions

L'admissibilité des candidats est prononcée lors d'une séance de délibération commune aux quatre institutions :

- Dans un premier temps, chaque institution établit la liste des candidats admis chez elle parmi ceux ayant choisi cette institution comme premier choix ;
- Dans un deuxième temps, chaque institution complète la liste avec les candidats non admis dans leur premier choix et ayant fait un second choix ;
- Dans un troisième temps, chaque institution complète cette liste avec les candidats non admis dans leurs premier et second choix et ayant fait un troisième choix.

Le jury respectera de façon absolue l'ordre de préférence des candidats ; cet ordre l'emporte sur celui du classement.

Par exemple : un candidat classé premier en physiothérapie et 10ème à l'Institut d'orthophonie sera reçu à l'Institut d'orthophonie si c'est son premier choix, et il ne sera plus considéré comme candidat à la physiothérapie. Les résultats sont définitifs. Il n'y a ni liste d'attente ni transfert possible d'une institution à une autre.

1. Les candidats inscrits à l'Institut de psychomotricité et à l'École des techniciens de laboratoire doivent passer l'épreuve de biologie (pas de choix). Seuls les candidats à l'Institut de physiothérapie sont autorisés à faire le choix entre l'épreuve de biologie et de mathématiques.

Lieu et horaire des épreuves

Le Concours aura lieu au Campus des sciences médicales - rue de Damas. Les épreuves se dérouleront conformément au calendrier suivant :

Mardi 5 juillet 2011 :

- 08h30-09h30 : Chimie (Durée : 1h00)
- 10h00-11h00 : Biologie ou Mathématiques (Durée : 1h00)
- 11h30-13h00 : Français (Durée : 1h30mn)
- 14h00-14h30 : Dictée française (Durée : 30mn)

Mercredi 6 juillet 2011 :

- 08h30-9h00 : Dictée arabe (Durée : 30mn)
- 10h00-11h00 : Analyse de texte arabe (Durée: 1h00)
- 11h30-13h30: Grammaire - vocabulaire (Durée : 2h00)

L'épreuve orale pour les quatre options aura lieu du 5 au 8 juillet 2011 au Campus des sciences médicales - rue de Damas, selon un calendrier affiché.

Mardi 6 septembre 2011 :

- 08h30-09h30 : Chimie (Durée : 1h00)
- 10h00-11h00 : Biologie ou Mathématiques (Durée : 1h00)
- 11h30-13h00 : Français (Durée : 1h30mn)
- 14h00-14h30 : Dictée française (Durée : 30mn)

Mercredi 7 septembre 2011 :

- 08h30-9h00 : Dictée arabe (Durée : 30mn)
- 10h00-11h00 : Analyse de texte arabe (Durée: 1h00)
- 11h30-13h30 : Grammaire - vocabulaire (Durée : 2h00)

L'épreuve orale pour les quatre options aura lieu du 6 au 9 septembre 2011 au Campus des sciences médicales - rue de Damas, selon un calendrier affiché.

Matériel nécessaire

Le papier nécessaire (propre ou brouillon) sera fourni au candidat. Les candidats devront se munir de tout le reste du matériel indispensable : encre bleue, bleue noire, ou noire (seules couleurs autorisées), compas, règles, équerre. Les machines à calculer non programmables sont autorisées.

Prescriptions communes à l'ensemble des épreuves

Chaque candidat doit :

- Garder avec lui une pièce d'identité.
- Se placer à la table portant son numéro d'inscription.
- Inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur toutes les feuilles déposées sur sa table : son nom, prénom, prénom du père et son matricule, (aucune rature dans le nom ne peut être admise).
- Cesser son travail dès que la séance est déclarée terminée par le président de séance.
- Remettre la copie (même blanche) et la carte de participation au Concours.
- Emporter les brouillons.

Retards et sorties en cours de séance

Retards

Les retardataires ne seront admis à composer qu'à titre conditionnel ; leur cas sera soumis au Jury qui statuera ultérieurement. Ils cesseront de composer en même temps que les autres candidats.

Sortie en cours de séance

Aucun candidat ne sera autorisé à sortir d'une salle, pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après le début de l'épreuve. Le candidat sortant définitivement avant la fin d'une épreuve doit restituer l'énoncé qu'il a reçu,

la carte de participation au Concours ainsi que la feuille de propre et les feuilles de brouillon. Toutefois, passée la première heure et en cas de nécessité, il pourra sortir à condition d'y être autorisé par le responsable de salle et d'être accompagné par un surveillant.

Résultats

Les résultats des Concours seront affichés le mardi 19 juillet 2011 pour la session de juillet et le mercredi 14 septembre 2011 au Campus des sciences médicales (Rue de Damas).

N.B.:

Toute photocopie présentée doit être accompagnée du document original pour authentification du document. Est automatiquement exclu du Concours, tout candidat convaincu de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit.

L'Administration se réserve le droit d'apporter les modifications jugées nécessaires à ce règlement, les modifications étant tout simplement affichées sur les tableaux d'affichage des administrations des Campus de Beyrouth et des Centres régionaux.

INSTITUT DE PHYSIOTHERAPIE

Historique

L'Institut de physiothérapie a été fondé au Liban en 1956, à la Faculté de médecine de l'Université Saint-Joseph, en collaboration avec les institutions de Mgr. Antoine CORTBAWI des Sœurs des Saints-Cœurs.

Les premiers diplômes décernés étaient des diplômes d'Etat français.

Suspendu depuis 1967, l'Institut de physiothérapie de l'Université Saint-Joseph reprend ses activités en octobre 1995, au sein du Campus des sciences médicales. Il délivre le diplôme de physiothérapie (Bac+4).

En 2002, l'Institut passe à la formation supérieure et permanente pour décerner des diplômes de master.

La Formation en Physiothérapie

La Physiothérapie, art et science de réadaptation, est une profession libérale dont l'objectif premier est la promotion optimale de la Santé et des fonctions humaines, à travers l'application des principes scientifiques, afin de prévenir, dépister, évaluer, traiter ou soulager les dysfonctionnements d'origine aigue ou chronique.

La formation a pour objectif de préparer des futurs physiothérapeutes qualifiés aptes à exercer leur rôle dans les différents domaines hospitaliers, centres de réhabilitation, cliniques, à domicile...

Ils peuvent également assumer leurs responsabilités dans les centres sportifs et industriels, dans l'éducation et dans la recherche.

Programme des études

Le programme de formation en physiothérapie est étalé sur huit semestres ce qui équivaut à cent douze semaines (quatre années universitaires suivant les recommandations de la Confédération Mondiale de Physiothérapie - WCPT et de la loi libanaise 96/99).

Ce programme, basé sur la philosophie de la personne dans sa globalité, est appuyé sur les sciences fondamentales, humaines, médicales et professionnelles. Il envisage ainsi une double formation :

- théorique comprenant les cours, les travaux personnels contrôlés – TPC (TD, travail personnel de recherche, note de lecture...etc.)
- Pratique professionnelle comprenant les stages et les ateliers cliniques dans les centres et les hôpitaux.

Cursus d'études

Les principaux cursus à l'Institut de physiothérapie sont :

- Diplôme de physiothérapie
- Master Professionnel en Physiothérapie
- Master professionnel options :
 - thérapie manuelle et ostéopathie
 - rééducation en neurologie
 - physiothérapie des activités physiques et du sport
- Du en Acupuncture Chinoise
- Formations Continues

Objectifs généraux

A la fin de la période de formation théorique et pratique, conduisant à l'obtention du diplôme de physiothérapie, le physiothérapeute professionnel, polyvalent, devra démontrer sa capacité de :

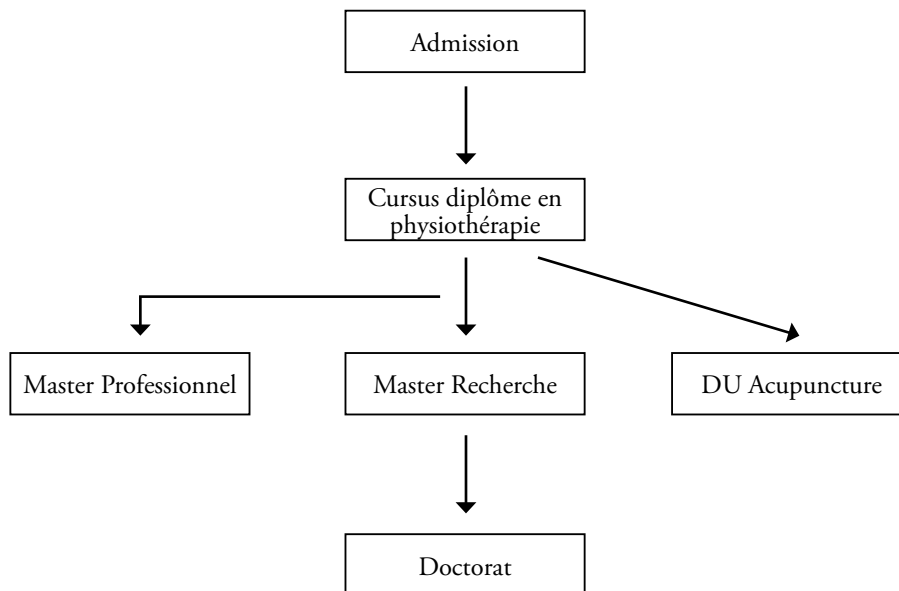
1. Assurer la responsabilité de l'état de santé des individus, en tenant compte des besoins identifiés dans les domaines d'action de la physiothérapie : collaborant avec l'équipe interdisciplinaire et la famille.
2. Développer les modes de raisonnement logique en trouvant des solutions adaptées aux problèmes habituels ou imprévus, à différents niveaux, diagnostiques, thérapeutiques ou organisationnels.
3. Considérer l'individu dans son contexte social et lui apporter le soutien moral nécessaire.
4. Développer les capacités humaines de communication et de collaboration.

5. Participer à :
 - l'accompagnement des stagiaires.
 - La formation permanente du personnel en service.
 - L'éducation sanitaire des populations.
6. Développer les capacités administratives de bien gérer le travail professionnel.
7. Se tenir au courant des nouveaux concepts de la profession et maintenir son niveau de compétence en fonction de l'évolution de la science.
8. Participer à la recherche scientifique pour contribuer au développement de la profession.

Organisation des études

L'année universitaire est divisée en deux semestres, chaque semestre est de quatorze semaines effectives. Les études sont régies par un système de matières exprimé en crédits/heures par année et à plein temps, la charge moyenne est de trente crédits par semestre et soixante crédits par année.

Nombre de crédits à valider pour le diplôme (4 ans) = 240 crédits



INSTITUT SUPÉRIEUR D'ORTHOPHONIE

L'Institut supérieur d'orthophonie de l'Université Saint-Joseph est rattaché à la Faculté de médecine. Il a commencé à décerner des diplômes en orthophonie depuis 1968. Ayant suspendu ses activités pendant la guerre, et compte tenu du besoin pressant en orthophonie au niveau du pays, l'Institut a repris son activité académique en octobre 1995. Depuis, en moyenne, une centaine d'orthophonistes ont été diplômés.

En 1998, un Centre de diagnostics et de soins en orthophonie fut créé pour permettre aux étudiants d'effectuer de stages pré-professionnels de qualité. Il fut rattaché à l'Institut supérieur d'orthophonie.

Le métier d'orthophoniste

L'orthophonie est une profession de santé qui concerne l'évaluation et la rééducation des troubles de la communication, du langage oral et écrit, ainsi que les troubles associés chez l'enfant, l'adolescent, l'adulte et les personnes âgées. Ces troubles intéressent autant la parole et le langage ainsi que les fonctions auditives, visuelles, cognitives incluant l'apprentissage, les fonctions oro-myo-fonctionnelles, la respiration, la voix, la déglutition et le fonctionnement tubaire. Son champ d'action s'étend du dépistage, au diagnostic et au traitement.

L'orthophonie nécessite donc des connaissances médicales notamment en neurologie, pédiatrie, oto-rhino-laryngologie, phoniatrie, psychiatrie, et elle nécessite également des références en psychologie, pédagogie et linguistique; ainsi qu'une formation spécifique approfondie, théorique et pratique.

Les actes professionnels de l'orthophoniste

- Les actes de dépistage et les bilans orthophoniques.
- L'éducation précoce et la rééducation des divers handicaps du jeune enfant.
- La rééducation des troubles de la voix.
- La rééducation des troubles d'articulation, de parole et du langage et du bégaiement.
- La rééducation des troubles du langage dans le cadre de la surdité : démutisation, apprentissage de la lecture labiale, acquisition et conservation du langage.
- La rééducation des troubles du langage écrit : dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie.
- La rééducation des troubles du langage d'origine neurologique : aphasie, dysarthrie...
- La rééducation des troubles de la communication dans le cadre de troubles Envahissants du développement tels que l'autisme.

Les débouchés

Les orthophonistes exercent leur profession en cabinets privés, dans des écoles spécialisées ou des centres spécialisés, dans les hôpitaux dans des dispensaires et des associations...

La formation

Cette formation comprend :

a- des enseignements théoriques et dirigés :

- médical : anatomie, physiologie et pathologie des organes intervenant dans le langage et la voix.
- fondamental : sciences du langage, psychologie, pédagogie, didactique, physique acoustique.
- spécifique : description, analyse et rééducation des troubles.

b- des stages :

Ils sont obligatoires et s'étalent sur l'ensemble du cursus :

- 2 semestres de stage d'observation en établissements scolaires et en crèches.
- 2 semestres de stage d'observation en centres spécialisés.
- 2 semestres de stage d'intervention en centres spécialisés.
- 2 semestres de stages pré-professionnels en centres spécialisés et au centre de diagnostic et de soins orthophoniques de l'Université Saint-Joseph.

c- un mémoire de fin d'études :

Un mémoire de fin d'études dans un domaine touchant l'exercice de la profession clôture la formation.

Au cours de la formation l'étudiant est appelé à développer ses capacités d'observation, d'analyse et de synthèse. Ceci devrait lui permettre de pouvoir intégrer les différentes notions théoriques susmentionnées partant du développement du jeune enfant vers des cours plus spécialisés au niveau médical. Par ailleurs, il doit pouvoir comprendre et intégrer les différents enseignements spécifiques à la pratique orthophonique, comprenant les pathologies, leur sémiologie, leur évaluation et leur traitement.

Au cours de la formation, les étudiants sont également sensibilisés et formés à l'importance du travail d'équipe, de la multidisciplinarité, et ceci selon les règles du code éthique.

De plus, et toujours dans un souci pérenne d'un essor de la profession, les étudiants participent et initient même des travaux de recherche dans les différents secteurs travaillés.

INSTITUT DE PSYCHOMOTRICITÉ

Historique

L'Institut de psychomotricité de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth situé au Campus des sciences médicales a été créé en 1999 et rattaché à la Faculté de médecine. Il assure une formation de base complète et délivre les diplômes suivants : Licence en psychomotricité et Master professionnel en psychomotricité. En 2002 un centre de diagnostic et de soin lui a été rattaché.

Définition de la psychomotricité

Basée sur une vision holistique de l'être humain, sur l'unité du corps et de la psyché, la psychomotricité intègre les interactions cognitives, émotionnelles, symboliques, et physiques dans la capacité à être et à agir de l'individu dans un contexte psychosocial. Ses références scientifiques sont médicales, psychologiques et neuro-psychologiques, pédagogiques et celles des sciences sociales.

Champ de compétence

La psychomotricité intervient dans le champ de la santé, de l'éducation et de la recherche.

Dans le champ de la santé, les domaines de prédilection du psychomotricien sont : l'éducation pour la santé, la prévention, le soin, la rééducation, la réhabilitation.

La psychomotricité s'adresse à tous les âges : nourrisson, enfant, adolescent, adulte, personne âgée, et aux stades particuliers de la grossesse et de la fin de vie.

Les champs d'action du psychomotricien sont :

- la stimulation et la prévention,
- l'examen initial et le dépistage,
- l'élaboration d'un projet thérapeutique,
- la mise en place d'une rééducation,
- l'émission d'un pronostic,
- et le travail de recherche.

Exercice professionnel

Le psychomotricien est habilité à accomplir les actes professionnels suivants:

- le bilan psychomoteur,
- l'éducation précoce et la stimulation psychomotrice,
- les rééducations des troubles du développement psychomoteur ou des désordres psychomoteurs suivants :
 - retards du développement psychomoteur
 - troubles du schéma corporel
 - troubles de la latéralité
 - troubles de l'écriture
 - troubles de la coordination/dyspraxie/maladresse
 - troubles déficitaires de l'attention/hyperactivité
 - instabilité, agressivité, troubles du comportement
 - troubles visuo-constructifs
 - difficultés de repérage dans l'espace et le temps
 - inhibition, lenteur, passivité
 - difficultés ou troubles des apprentissages
 - troubles psychomoteurs liés aux différentes déficiences et pathologie

Débouchés

Les besoins en psychomotricité sont pressants au Liban et les d'action restent à défricher.

Le psychomotricien peut exercer :

- Dans la visée développementale et préventive, l'exercice a lieu dans les crèches et les établissements scolaires.
- Dans un cadre institutionnel : à titre préventif et éducatif dans les garderies et écoles ; à titre rééducatif et thérapeutique dans les écoles spécialisées, hôpitaux, centres de soins...

En libéral.

Le psychomotricien travaille en collaboration avec les psychiatres, neurologues, pédiatres, psychologues, orthophonistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, orthopédagogues et enseignants

les cursus et les diplômes

La formation à l'IPM est une formation à double visée :

- La visée académique orientée vers la maîtrise des aptitudes scientifiques dans l'acquisition et la recherche.
- La visée professionnelle orientée vers les compétences cliniques du soin et de la rééducation.

La formation se déroule en deux temps.

Le premier est couronné par la **Licence en psychomotricité** et correspond à un cursus minimum de trois ans.

Le deuxième temps de la formation est validé par le **Master professionnel en psychomotricité** et correspond à un cursus supplémentaire minimum de deux ans.

Conformément au standard européen, ce programme est exprimé en ECTS. (LMD)

La licence représente 180 crédits.

Le master professionnel représente 120 crédits supplémentaires.

Les enseignements se répartissent en enseignements théoriques, pratiques et stages.

La présence des étudiants à l'ensemble des cours théoriques, pratiques et aux stages est obligatoire.

Tous les enseignements et les stages sont soumis à évaluation. Les enseignements sont tous notés.

ÉCOLE DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

L'École des techniciens d'Analyses médicales a été fondée en 1946 à la Faculté Française de Médecine et Pharmacie.

Après un arrêt de quelques années, L'ETLAM reprend ses activités en 1995 au sein du Campus des sciences médicales. Depuis septembre 2003, cette école est rattachée à la faculté de Pharmacie.

L'École des techniciens de laboratoire d'analyses médicales a pour objectif de former des techniciens aptes à effectuer des analyses ou des travaux à caractère technique et à collaborer à des travaux de recherche et de développement pour fournir des résultats contribuant à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies.

Le technicien de laboratoire d'analyses médicales exerce son activité sous la responsabilité du chef de laboratoire.

La formation pour obtenir la licence en sciences de laboratoire s'étend sur un minimum de trois années, répartie sur 6 semestres.

La formation comprend :

- des enseignements théoriques
- des enseignements pratiques
- des stages dans les laboratoires du campus des sciences médicales et à l'Hôtel-Dieu de France.

La formation pour obtenir la maîtrise en sciences de laboratoire s'étend sur 2 semestres.

Les domaines d'activité du technicien de laboratoire d'analyses médicales sont variés et intéressent les laboratoires d'analyses médicales de ville et du service hospitalier, les laboratoires de contrôle qualité, les laboratoires du secteur industriel, les laboratoires de recherche et de biologie clinique et enfin le secteur technico-commercial.

REMARQUES CONCERNANT LES DOSSIERS D'INSCRIPTION

- **L'orthographe arabe** du nom, du prénom et du prénom du père du candidat doit être celle de la pièce d'identité présentée.

- **La transcription française** du nom, du prénom et du prénom du père du candidat, telle que donnée par le candidat lors de son inscription, est un choix définitif et ne peut plus être corrigée ultérieurement.

- La candidate, même déjà mariée, est inscrite sous **son nom de jeune fille**. C'est ce nom qui est retenu pour le libellé du diplôme et la référence alphabétique des archives.

- **La date et le lieu de naissance** sont définitivement ceux donnés lors de l'inscription tels que figurant sur la pièce d'identité présentée. Lorsqu'un étudiant ou un diplômé obtient une rectification de son état civil, il lui appartient de faire établir par les autorités civiles compétentes un certificat de changement qu'il joindra à son diplôme ; mais diplômes et archives universitaires n'ont pas à être modifiés.

- **La nationalité** d'un candidat lors de son inscription est également définitive. Il en conservera les avantages et les inconvénients. Il doit notamment savoir qu'un diplôme décerné à un étudiant de nationalité étrangère ne donne en soi aucun droit au Liban à cet étudiant, sauf celui de continuer ses études. L'attestation d'équivalence du ministère donnée à un étudiant de nationalité étrangère précise désormais que cette équivalence n'est plus valable si l'étudiant invoque ultérieurement la nationalité libanaise.

Études Secondaires

Joindre les notes et classement des classes de seconde et de première (copie certifiée conforme par le chef d'établissement). Si le (la) candidat (e) est déjà titulaire du Baccalauréat, ajouter les résultats du Baccalauréat (copie certifiée conforme par le Ministère de l'Éducation), et indiquer les études.

Seconde :

Année :

Nom de l'École :

Adresse de l'École :

Code de l'École (réservée à l'USJ) :

Première :

Année :

Nom de l'École :

Adresse de l'École :

Code de l'École (réservée à l'USJ) :

Terminale :

Série (Baccalauréat libanais) :

Série (Baccalauréat français) :

Année :

Nom de l'École :

Adresse de l'École :

Code de l'École (réservée à l'USJ) :

Lettre de motivation manuscrite

Développer en une dizaine de lignes les raisons de votre premier choix.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je certifie que les déclarations ci-dessus ont été faites à bon escient et qu'elles sont exactes et complètes.

Le / / 2011

Signature

LETTRE D'APPRÉCIATION CONFIDENTIELLE

À remplir par un professeur d'une **matière scientifique**¹ de la classe terminale

Nom et Prénom du (de la) Candidat (e) :

Le Jury d'admission apprécie votre évaluation du (de la) candidat (e) et vous prie de remplir le tableau suivant.

Quel serait, selon vous, le classement du (de la) candidat (e) dans un groupe de 100 étudiants de même niveau ? ²

Appréciation	10 premiers	15 premiers	25 premiers	35 premiers	50 premiers	
	Excellent	Très bon	Bon	Assez bon	Passable	Mauvais
Aptitudes intellectuelles						
Imagination et Curiosité						
Créativité et Enthousiasme						
Capacité de Communication						
Aptitude au travail en équipe						
Assiduité						

Appréciation personnelle

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : Signature de l'évaluateur

Nom de l'évaluateur :

Institution :

Position :

Adresse :

1- À retourner sous pli fermé et signé par le chef d'établissement.

2- Mettre un X dans les cases correspondantes

LETTRE D'APPRÉCIATION CONFIDENTIELLE

À remplir par un professeur d'une **matière non scientifique**¹ de la classe terminale

Nom et Prénom du (de la) Candidat (e) :

Le Jury d'admission apprécie votre évaluation du (de la) candidat (e) et vous prie de remplir le tableau suivant.

Quel serait, selon vous, le classement du (de la) candidat (e) dans un groupe de 100 étudiants de même niveau ? ²

Appréciation	10 premiers	15 premiers	25 premiers	35 premiers	50 premiers	
	Excellent	Très bon	Bon	Assez bon	Passable	Mauvais
Aptitudes intellectuelles						
Imagination et Curiosité						
Créativité et Enthousiasme						
Capacité de Communication						
Aptitude au travail en équipe						
Assiduité						

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : Signature de l'évaluateur

Nom de l'évaluateur :

Institution :

Position :

Adresse :

1- À retourner sous pli fermé et signé par le chef d'établissement.

2- Mettre un X dans les cases correspondantes

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RELEVÉ DES NOTES

À remplir par l'établissement

Nom et Prénom du (de la) Candidat (e) :

(Notes sur vingt)

MATIÈRE	SECONDE (Moyenne de l'année)	PREMIÈRE (Moyenne de l'année)	TERMINALE <i>Option :</i> (Moyenne du 1 ^{er} trimestre)
Biologie			
Chimie			
Français			
Mathématiques			
Physique			
Anglais			
Philosophie Française			
Littérature arabe			
Histoire - Géographie			
Éducation physique			
Informatique			
Moyenne Générale étudiant			
Moyenne de la classe			
Nombre des Élèves			
Rang			

Date : Signature et cachet